

Commune de Passy

COMPTE RENDU

Conseil municipal - 24 mai 2012

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs 2011 (IRL)
- 2 ▪ Reprise de provision - Affaire Fréguelin
- 3 ▪ Accord au principe de demande de remise de pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre du PC n° 208 10 A 1043
- 4 ▪ Harmonisation des règlements intérieurs restauration sur la Commune de Passy
- 5 ▪ Aménagement du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs année scolaire « Graines de Malice » Plateau d'Assy et « Touchatout » Chedde
- 6 ▪ Habilitation donnée au Maire pour se porter candidat au nom de la commune à un Appel d'Offres Ouvert pour assurer un circuit scolaire
- 7 ▪ Fourniture de sanitaires autonettoyants accessibles PMR - autorisation du Maire à signer les pièces du marché
- 8 ▪ Classement de la voirie communale - mise à jour du tableau de classement et lancement de la procédure
- 9 ▪ Autorisation de dépôt de permis de construire sur les parcelles cadastrées section N 2290 et N 949 sises « Passy » appartenant à la commune au profit de Haute-Savoie Habitat
- 10 ▪ Fonds départemental pour le Développement des Territoires - demandes de subventions au titre de l'année 2012
- 11 ▪ SYANE – piscine tournesol de Marlioz / projets pilotes 2012 : rénovation énergétique des bâtiments publics
- 12 ▪ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant Comité de Pilotage FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) Pays du Mont-Blanc
- 13 ▪ Convention Pass'montagne - été 2012
- 14 ▪ Mise à disposition de salles communales - élections législatives 2012

1/ Avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs 2011 (IRL)

Le conseil municipal donne un avis favorable au montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, proposée par Monsieur le Préfet, pour l'année 2011.

Indemnités	IRL mensuelle	IRL annuelle	Charge communale
Instituteur non chargé de famille	187,20 €	2 246,40 €	0 €
Instituteur chargé de famille (+25%)	234,00 €	2 808,00 €	0 €
Instituteur chargé de famille-directeur avant 1983 (+25% +20%)	271,44 € (dont 37,44 € à la charge de la commune)	3 257,28 €	449,28 €

VOTE

Pour : 23

Contre : 10

A. ROGER - A.M. BERLIOUX - M. DUBY - F. ALA - G. PERRIN - M. SALER
H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

2/ Reprise de provision - Affaire Frequelin

La commune de PASSY a été condamnée par un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 13 février 2012, à verser une indemnité de 90 744,78 € aux consorts FREQUELIN.

Cette indemnité sera majorée des intérêts au taux légal à compter du 13 octobre 2003, date de la réception par la commune de PASSY de la demande indemnitaire des consorts FREQUELIN. La capitalisation des intérêts a été demandée le 14 octobre 2009, date à laquelle il était dû au moins une année d'intérêts.

Le conseil municipal prend acte de l'arrêt du Conseil d'Etat condamnant la Commune, et accepte la reprise de provision d'un montant de 110.000 €.

VOTE

Pour	:	31	
Contre	:	/	
Abstentions	:	2	MICHEL DUBY - MYRIAM SALER

3/ Accord au principe de demande de remise de pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre du PC n° 208 10 A 1043

Le conseil municipal approuve le principe de remise gracieuse des pénalités concernant la taxe d'urbanisme due au titre du permis de construire n° 208 10 A 1043.

Vote : unanimité

4/ Harmonisation des règlements intérieurs restauration sur la Commune de Passy

La restauration scolaire de Passy étant gérée dans son ensemble par la commune, il convient, pour simplification et prise en compte de l'évolution du fonctionnement, de mettre en place un seul règlement intérieur applicable à l'ensemble des restaurants scolaires.

Le nouveau règlement intérieur intègre les éléments ou modifications suivantes :

- Le préambule est repris dans sa formulation.
- L'article 1 intègre l'ensemble des restaurants scolaires de la commune de Passy.
- La facturation des rationnaires occasionnels fera l'objet, à compter du mois de septembre 2012, d'une facturation à posteriori, au même titre que les rationnaires réguliers. A ce titre, l'article 8 est modifié et l'article 13 supprimé.
- L'article 9 est scindé en 2 articles :
 - 9.1 annulation des repas (délai et annulation pour maladie)
 - 9.2 annulation en cas d'absence ou de grève des enseignants.

Approbation du nouveau règlement intérieur Restauration Scolaire de la Commune de Passy, avec effet au 4 septembre 2012.

VOTE

Pour	:	31	
Abstentions	:	2	MICHEL DUBY - MYRIAM SALER

5/ Aménagement du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs année scolaire « graines de Malice » Plateau d'Assy et « Touchatout » Chedde

Afin de proposer une meilleure lisibilité du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs, ce dernier est modifié dans son organisation comme suit :

- Le préambule est repris dans sa formulation
- Le document est réorganisé en 3 grandes parties :
 - Fonctionnement du service
 - Admission et inscription
 - Tarification et facturation
- Les articles 10 et 18 de l'ancien règlement sont supprimés en raison de leur impossibilité réglementaire ou technique de mise en application.

Approbation du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs année scolaire « Graines de Malice » Plateau d'Assy et « Touchatout » Chedde, avec effet au 3 septembre 2012.

Vote : unanimité

6/ Habilitation donnée au Maire pour se porter candidat au nom de la commune à un Appel d'Offres Ouvert pour assurer un circuit scolaire

Le Conseil Général de la Haute-Savoie, organisateur de 1^{er} rang pour les transports scolaires a ouvert un appel d'offres ouvert pour l'attribution du circuit de transport scolaire « la Forge - Chedde le Haut ».

Le conseil municipal habilite M. le Maire à répondre à cet appel d'offres ouvert, pour le lot n° 2012-211 01, circuit spécial n° 211 006, qui serait assuré par la navette communale.

Le marché, s'il était consenti, serait à bons de commande d'une durée de 1 an, soit l'année 2012/2013 avec reconduction expresse pour les années 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016.

Vote : unanimité

7/ Fourniture de sanitaires autonettoyants accessibles PMR - autorisation du Maire à signer les pièces du marché

La Commune de Passy a décidé de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de sanitaires autonettoyants accessibles PMR.

2 candidatures ont été réceptionnées :

- ✓ MPS,
- ✓ SAS Europe Aménagement

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une période de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois. La durée totale du marché est donc fixée à 48 mois.

Les quantités minimales et maximales de commandes sont les suivantes:

1 Sanitaire	31 000€ HT
3 Sanitaires	93 000€ HT

Ces quantités s'entendent pour la période initiale du marché et chaque période de reconduction

Selon les critères du règlement de consultation (prix des prestations 40 % - valeur technique 30 %, caractère esthétique et fonctionnel 20% - Délai de réalisation des prestations 10%), la Société SAS Europe Aménagement a fait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à la société SAS Europe Aménagement.

Vote : unanimité

8/ Classement de la voirie communale - mise à jour du tableau de classement et lancement de la procédure

Le dernier tableau de classement de la voirie communale date de 1993, lequel avait été approuvé par délibération du 22 juillet 1993. Ce tableau présente les linéaires suivants :

- 70 568 m de voies communales ;
- 2692 m² de places publiques ;
- 117 756 m de chemins ruraux.

Ce classement de 1993 sert toujours de base au calcul des dotations globales de fonctionnement.

Aujourd'hui, compte-tenu de l'évolution du tissu urbain et de la trame viaire sur la Commune il paraît nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour du tableau de classement de la voirie.

Un projet de mise à jour du tableau est proposé en ce sens par les services techniques et URBANISME-foncier, lequel prend en compte les modifications intervenues depuis le tableau de 1993.

La Dotation Globale de Fonctionnement de 2012 pourra ainsi être calculé au vu des nouveaux mètres linéaires de voirie communale.

Le conseil municipal

- Décide la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ;
- approuve la proposition de mise à jour du classement tel que présenté par les services ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de classement de la voirie communale telle que définie aux articles R. 141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière ;

Vote : unanimité

9/ Autorisation de dépôt de permis de construire sur les parcelles cadastrées section N 2290 et N 949 sises « Passy » appartenant à la commune au profit de Haute-Savoie Habitat

Par délibération du 26 février 2009 le Conseil Municipal a confié à Haute-Savoie Habitat l'étude d'un projet de logements aidés sur les parcelles communales cadastrées section N 2290 et 949 situées Impasse des Myosotis.

Le Conseil Municipal a ensuite validé, lors de sa séance du 3 février 2011, l'étude de faisabilité portant sur la création de deux bâtiments composés de douze logements locatifs

et de huit logements en accession sociale, et ainsi chargé Haute-Savoie Habitat de réaliser l'opération.

Le projet de bail emphytéotique et de promesse synallagmatique de vente sont en cours de rédaction chez le notaire. L'acquéreur souhaite cependant d'ores et déjà déposer sa demande de permis de construire.

Le conseil municipal autorise Haute-Savoie Habitat ou toute autre société créée en substitution, à déposer un dossier de permis de construire sur les parcelles cadastrées section N n° 2290 et 949 d'une contenance de 10 368 m² appartenant à la Commune de Passy.

VOTE

Pour	:	25	
Contre	:	8	A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER J.P. BENA - N. PETITJEAN
abstention	:	/	

10/ Fonds Départemental pour le Développement des Territoires – demandes de subventions au titre de l'année 2012

l'Assemblée Départementale du Conseil Général du 19/03/2012 a décidé un nouveau partenariat. Ainsi, un Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) a été institué et doté pour 2012 de 18 000 000 €. Il résulte de la fusion des fonds cantonalisés – PACT et Fonds Genevois-.

Dans le cadre de ce FDDT, la Commune de PASSY sollicite les subventions suivantes :

Domaine « Services aux Familles » (écoles, crèches, garderies, cantines, etc...)

- Aménagement du 2^{ème} parking du Faubourg (crèche et restaurant scolaire),
- Aire de jeux (école du Plateau d'Assy)

Domaine « Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels »

- Travaux de rénovation du bâtiment d'accueil et de la Réserve Naturelle (Plaine Joux),
- Sonorisation du Parvis des Fiz

Domaine « Infrastructure de transport et de mobilité, sécurisation des déplacements »

- WC PMR Parking du Faubourg
- Eaux pluviales du Parking de Plaine Joux

Approbation des demandes de subventions.

Vote : unanimité

11/ SYANE – piscine tournesol de Marlioz / projets pilotes 2012 : rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre de ses actions en faveur de la maîtrise d'énergie, le SYANE lance un appel à projets pilotes 2012. L'objectif est d'accompagner les communes dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine municipale, le conseil municipal autorise M. le Maire à inscrire la Commune de Passy en tant que candidate à l'appel à projets pilotes 2012 auprès du SYANE.

Vote : *unanimité*

12/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant Comité de Pilotage FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) Pays du Mont-Blanc

Dans le cadre de la mise en place du comité de pilotage FISAC par le syndicat mixte Pays du Mont-Blanc, le conseil municipal désigne Monsieur Stéphane PANGALOS en qualité de titulaire et Monsieur Bertrand FILIPPIN en qualité de suppléant.

Vote : *unanimité*

13/ Convention Pass' montagne - été 2012

Afin d'offrir aux résidents et vacanciers de leurs territoires respectifs un véritable produit loisirs pour la saison d'été, les communes, les offices du tourisme et différents prestataires des villes de Combloux, Passy et Sallanches se sont réunis et ont décidé d'offrir une multiplicité d'activités sur un même support, le Pass'montagne.

Le Pass'Montagne mis en place pour la saison d'été 2012, du 5 juillet au 2 septembre 2012, est en vente au tarifs suivants :

- Enfant (5 /15 ans)
 - o 15 € pour le Pass 3 jours
 - o 20 € pour le Pass 7 jours
 - o 80 € pour le Pass saison

- Adulte
 - o 30 € pour le Pass 3 jours
 - o 40 € pour le Pass 7 jours
 - o 120 € pour le Pass saison

- Groupe de jeunes (à partir de 20 personnes) : 16 € pour 7 jours

Vote : *unanimité*

14/ Mise à disposition de salles communales - élections législatives 2012

Approbation de la mise à disposition à titre gracieux des salles suivantes, à compter du lundi 21 mai au samedi 16 juin 2012, aux différents candidats à l'élection législative des 10 et 17 juin 2012.

- Cinéma du Plateau d'Assy
- Chef lieu Préfabriqué rue des Myosotis
- Local communal du stade de Marlioz

Vote : *unanimité*

COMMUNICATIONS

Prochaines séance du conseil municipal

Jeudi 28 juin 2012

Mardi 31 juillet 2012

Avis d'ouverture d'enquête publique

Réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD 43 au PR 7+740 (avenue de l'Aérodrome, avenue de la Plaine), l'avenue des Grandes Platières et la rue des Prés Moulin ainsi que la transformation de l'ouvrage ferroviaire de la ligne Saint-Gervais - Vallorcine

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Passy aux dates suivantes :

mercredi 30 mai 2012	de 9h00 à 12h00
mercredi 13 juin 2012	de 9 h00 à 12h00
lundi 2 juillet 2012	de 14h00 à 17h00

Réunions publiques

Réunion publique le **mardi 12 juin à 19 h** en salle du conseil sur les **sentiers de montagne et les règles de circulations**.

Réunion publique le **jeudi 14 juin à 19 h** au Parvis des Fiz sur le projet de **PLAN LOCAL D'URBANISME**.

Décisions du Maire

- 30/12 Convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'association Cotton Country Band**
Local situé 330 rue du Stade à Passy mise à disposition de l'association Cotton Country Band
Consentie à titre gracieux
Durée : à partir du 1^{er} janvier, pour un an. Renouvelable par reconduction expresse chaque année.
- 48/12 Convention de mise à disposition gratuite d'un local au groupe folklorique Passadamou au préfabriqué rue des Myosotis**
Local situé dans le préfabriqué rue des Myosotis à Passy mise à disposition du groupe folklorique Passadamou.
Consentie à titre gracieux
Durée : à partir du 1^{er} janvier, pour un an. Renouvelable par reconduction expresse chaque année.
- 51/12 Occupation du domaine communal pour l'exploitation d'un mini centre équestre à Plaine-Joux**
Autorisation donnée à M. Coutterand d'occuper la parcelle 1650 section B au lieudit « plan de la gouille » à Plaine-Joux pour l'exploitation d'un mini centre de promenades équestres dont l'enseigne est « Ferme Equestre les Ecuries d'Antan ».

Durée : du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012.

Montant forfaitaire de la location : 160 € H.T. Indemnité de 62 € pour la période si utilisation du branchement électrique.

52/12 Convention de location d'un garage au Fun Car Club de Passy

Garage collectif situé 187 allée des Myosotis à Passy mise à disposition de M. Jean-Pierre Perrin, Fun Car Club de Passy.

Loyer mensuel : 35,55 €/ mois pour l'année 2012.

Durée : à partir du 1^{er} janvier 2012, pour une année.

53/12 Occupation du domaine public communal pour l'exploitation d'un port miniature et d'un minigolf à la base de loisirs de Passy

Autorisation d'occupation du domaine public donnée à Mme Annick Guillaume pour l'exploitation d'un port miniature et un mini golf aux abords du lac de Passy.

Montant de la location annuelle : 10 % du chiffre d'affaires H.T., avec un minimum de 1 023 €, indexé sur l'indice de référence des loyers.

Durée : saisons 2012 / 2013 /2014, du 15 mars au 15 novembre de chaque année.

54/12 Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'Amicale des accordéonistes amateurs du Mont-Blanc

Local situé rue des Myosotis à Passy mise à disposition des accordéonistes amateurs du Mont-Blanc.

Consentie à titre gracieux.

Durée : à partir du 1^{er} janvier 2012, pour un an.

56/12 Achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy lot 2 équipement polybenne neuf (décision de classement sans suite du lot 2)

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 10/04/2012 et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy : lot 2 équipement polybenne neuf »

Une seule offre ayant été enregistrée pour le lot 2 équipement polybenne neuf, il est décidé de déclarer le lot sans suite pour défaut de concurrence, et de relancer une nouvelle consultation.

57/12 Signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la cuisine centrale à Passy

Suite à la proposition du BETER P. CACHAT concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la cuisine centrale à Passy, signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la cuisine centrale à Passy pour un montant de 4000 € H.T.